

*Motion de limite de temps*

Il y a deux semaines, le ministre a été interviewé par Radio-Canada. On lui a demandé si ce bill avait suscité beaucoup d'opposition. Il a répondu à peu près ceci: «Oh non, juste de la part de quelques députés sans importance.» Ce ne sont peut-être pas ses paroles exactes, mais c'est le sens de ce que le ministre a dit.

**M. Faulkner:** C'est loin d'être exact, en effet. C'est une déformation de mes propos. Voyons le compte rendu.

**M. Friesen:** Depuis lors, je me demande si certains de ces «députés sans importance» se trouvent à l'arrière-ban du côté du gouvernement. Cela montre bien le respect que le ministre porte au Parlement et au système parlementaire.

Nous ne pouvons pas éviter cette question. La censure existe non seulement dans le bill, mais aussi dans la manière de l'étudier. J'attends de voir les 22 témoins qui comparaitront devant le comité. Je suis sûr qu'il y en aura bien davantage sur la liste. Je pense à quelques-uns qui, j'en suis sûr, n'y figurent pas. J'espère que le gouvernement aura l'esprit assez large pour accepter des suggestions et ajouter des témoins qui ne sont peut-être pas encore inscrits. J'espère aussi qu'il aura la courtoisie de tenir un débat ouvert et qu'il examinera cette mesure législative sous ce jour et dans cet esprit de manière à ce qu'on puisse faire la meilleure loi possible pour les Canadiens.

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, à propos de la motion du président du Conseil privé (M. Sharp) visant à baillonner la Chambre et à imposer la clôture, dont il a donné avis hier juste avant que Votre Honneur ne me donne la parole du bill C-58, je voudrais attirer encore une fois l'attention de la Chambre sur un ou deux points. Les députés sont chargés de présenter les points de vue de leurs commettants. D'aucuns pensent peut-être que cela importe peu. Pourtant, je suis étonné du nombre de personnes qui m'ont écrit, et je crois comprendre que d'autres députés sont dans le même cas, pour exprimer leur opinion sur le bill C-58. Ils ne sont pas partisans d'une intervention gouvernementale qui pourrait nuire au *Reader's Digest* ou au *Time Canada*.

Selon le gouvernement, cette motion de clôture ne fera que faire passer le bill C-58 de l'étape de la deuxième lecture, à la Chambre, à celle de l'examen en comité. Je dois signaler que la seule façon de faire réagir le gouvernement est de continuer à la Chambre à s'acharner sur une question précise. Lorsqu'un comité est saisi d'une question, la majorité dont y jouit le gouvernement sert aux mêmes fins qu'à la Chambre. Ces députés ne voient pas nécessairement dans les amendements l'intention d'améliorer le projet de loi, mais plutôt un moyen désespéré dont se sert l'opposition pour obliger le gouvernement à modifier substantiellement les mesures qu'il propose.

Le gouvernement me fait penser à l'histoire du paysan et de sa mule. Un jour, notre paysan prête sa mule à son voisin. Celui-ci ne réussissant pas à la faire marcher, le propriétaire le rassure en lui disant qu'il n'y a pas de problème. Il ramasse un pieu par terre, frappe la mule sur la tête et celle-ci se met immédiatement à marcher. Lorsque le voisin demande au paysan le pourquoi de son geste, celui-ci lui répond qu'il faut d'abord attirer son attention. C'est ainsi que nous devons traiter le gouvernement. Il semble qu'il faille faire des discours pendant des jours et des jours avant de réussir à attirer son attention. Des

milliers de lettres provenant de la masse des citoyens doivent parvenir au gouvernement avant qu'il réagisse, si tant est qu'il le fasse. Sa façon de réagir, dans ce cas particulier, est de museler le Parlement en imposant la clôture.

Nous avons demandé au gouvernement dans quelle mesure *Reader's Digest* et *Time* doivent se canadianiser pour pouvoir survivre chez nous. Le gouvernement nous a refusé tous les détails, jusqu'à dernièrement lorsque le ministre du Revenu national (M. Cullen) les a déposés à la Chambre. Nous avons eu trois heures et demie de débat. La véritable raison pour laquelle nous sommes maintenant saisis de cette mesure est que le président du Conseil privé et le whip du gouvernement ne peuvent garantir combien de ministériels s'abstiendront parce qu'ils aimeraient voter contre le bill C-58. Je sais qu'ils ont reçu autant de lettres que les députés de ce côté-ci. En conséquence, ce n'est pas seulement le Parlement qui est muselé, les députés ministériels le sont également.

Comme l'indiquait mon collègue, le tiers des ministériels qui ont pris la parole, s'opposent au bill. Et le ministre lui? Il dit qu'il y a 11 mois qu'a eu lieu la première lecture du projet de loi et que, par conséquent, le projet de loi a alors été présenté au peuple canadien. Il semble presque croire que si un projet de loi reste au *Feuilleton* assez longtemps, il doit être adopté uniquement pour cette raison, même s'il n'est pas débattu. C'est la conclusion que l'on peut tirer de cette déclaration.

● (1700)

Le vrai problème, c'est que presque tout ce que le secrétaire d'État (M. Faulkner) touche tourne mal. Il n'y a qu'à voir les critiques que le CRTC reçoit ces jours-ci de Canadiens au sujet du contenu canadien des programmes et sur le fait que le CRTC n'a rien fait, non seulement en ce qui concerne les programmes canadiens de la télévision mais aussi au sujet de la télédistribution. Le ministre est intervenu dans tous ces domaines.

Même chose en ce qui concerne la société Radio-Canada. Le ministre, encore une fois, a porté les Canadiens à s'intéresser aux programmes de cette société. Mais je pense qu'en réalité, il s'est prosterné devant le premier ministre (M. Trudeau) en le priant de présenter à nouveau le bill C-58 parce que sa réputation était en jeu. C'est pourquoi il a dû recourir à la clôture, pour montrer qu'il est ferme, qu'il a de la poigne au sein du cabinet alors qu'en fait, il ne fait pas le poids. C'est peut-être l'une de ces nullités dont le premier ministre nous parlait il y a quelque temps. C'est pourquoi il veut imposer la clôture; c'est pourquoi il veut montrer aux Canadiens que le cabinet doit l'appuyer maintenant. J'avais cru comprendre il y a environ deux semaines, qu'il y avait de fortes chances que le bill C-58 ne soit pas proposé à la Chambre, que des membres du cabinet s'y opposaient fortement et que le cabinet préférerait le voir avorter.

Mais alors la réputation du ministre aurait été en jeu, il y aurait eu des doutes quant aux garanties qu'il avait données à diverses associations canadiennes, pour ne parler que de la revue *Macleans* ainsi que de l'Association canadienne des éditeurs de périodiques. C'est pourquoi il a dû consulter le président du Conseil privé (M. Sharp) et le premier ministre et littéralement les supplier, au nom de sa carrière politique. C'est pourquoi la clôture a été imposée à la Chambre.